

Conseil Municipal du 31 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29	Présents : 18	Votants : 24
Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Robert Traissard - Xavier Urbain - Amélie Viallet		
Excusés : Sylviane Duchosal (pouvoir à Amélie Viallet) - Isabelle Gostoli De Lima (pouvoir à Laurent Desbrini) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Pascal Valentin (pouvoir à Jean-Sylvain Costerg) - Sabine Sellini (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Anthony Destaing)		
Absents : Franck Chenal - Camille Dutilly - Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé		
Secrétaire de séance : Anthony Destaing		
Date de convocation : 25 octobre 2024		Date de publication : 08 novembre 2024

Délibération n°2024-097 – Attribution de deux subventions

Vu la délibération n°046 du 25 avril 2024 relative à l'attribution de subventions à des associations ;

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les demandes de subvention des associations « Edel'Art » et « Studio 178 » qui avaient déposé un dossier de demande de subvention en février 2024.

Elle souligne que ces associations, dont c'était la première demande, ont depuis développé une offre d'animations à destination du public.

Elle propose dans ce contexte d'attribuer à chacune une subvention de 700 € afin de soutenir ces activités locales.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association « Edel'Art » ;**
- **Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association « Studio 178 ».**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing